

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 955

présenté par
M. Véran

ARTICLE 49

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« aux articles L. 113-3 du code de l'action sociale et des familles et 48 de la loi précitée du 17 décembre 2012 »

les mots :

« au même article 48 et à l'article L. 113-3 du code de l'action sociale et des familles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.